

## MAIRIE DE HARDINVEST

1 bis rue de la Mairie  
50690 HARDINVEST

Téléphone 02.33.52.02.16

### REUNION DU 4 JUILLET 2019

Le quatre juillet deux mil dix-neuf à dix huit heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué au lieu habituel de ses séances s'est réuni sous la présidence de Monsieur Guy AMIOT.

Étaient Présents : M. Guy AMIOT, Mme Arlette VIDEGRAIN, Mme Chantal HUBERT, Mme Isabelle GAMACHE, M. Laurent LE MARQUIS, M. Eric RULIER, Mme Marie-Hélène LANGLET, M. Yann LANCELOT, M. Christophe POLIDOR.

Étaient absents excusés : Mme Virginie LE POITTEVIN (pouvoir à Mme GAMACHE), M. Jean-Yves LAURENT (pouvoir à M. LE MARQUIS), M. Grégory NEEL.

Était absent non excusé : M. Christian EUGENIE

Secrétaire de séance : M. Laurent LE MARQUIS

Le Maire propose d'ajouter à l'ordre du jour les points suivants :

- Proposition SDEM : rénovation du réseau d'éclairage public
- Devis ACTP : éparage des routes et chemins communaux
- Détermination du montant des loyers et du dépôt de garantie des logements de l'ancienne Mairie
- Versement de la participation de la commune au budget du SIVOS

Accord unanime de l'assemblée

Début de la séance : 18H30

\*\*\*\*\*

### PERSONNEL

040719-42

#### Paiement des salaires

Le Conseil Municipal après délibération autorise Monsieur le Maire à payer les salaires des personnels rattachés au SIVOS jusqu'à la finalisation des dossiers administratifs constituant ce syndicat et lui permettant de procéder lui-même au paiement de ses charges.

Le SIVOS régularisera la situation auprès de la commune dès que possible.

Voix pour : 11  
Voix contre : 0  
Abstentions : 0

## **SIVOS**

La prochaine réunion est programmée le 22 août à 18h30.

040719-50

### **Participation de la commune – Avance sur recette**

Le Conseil Municipal après délibération, autorise Monsieur le Maire à procéder au mandatement de l'avance sur recette d'un montant de 44 400€, sur le budget du SIVOS. Cette participation correspond à 60% du budget alloué par la commune au Syndicat pour l'année 2019 (mai à décembre).

Les 40% restant seront versés en fin d'année.

Voix pour : 11  
Voix contre : 0  
Abstentions : 0

La commune de Saint Martin le Gréard versera 7 200€ sur le budget du SIVOS à titre d'avance sur recette pour cette même période.

## **MAIRIE**

Dans le cadre de la politique de valorisation paysagère de la commune, la commune organise chaque année le concours des maisons fleuries. Cet après-midi, la commission fleurissement a effectué sa tournée sur le territoire de la commune et à procédé au classement des lauréats. Les prix seront attribués lors de la cérémonie des Vœux du Maire, au mois de janvier 2019.

## **SALLE POLYVALENTE**

040719-43

### **Devis Cuisine Pro Service : achat de casiers et ré-hausses casiers**

Un devis de Cuisine pro services est présenté au Conseil Municipal. Il porte sur la fourniture de casiers et de ré-hausses casiers pour le lavage et le rangement des verres et des tasses de la salle polyvalente, pour un montant HT 128.00 €, soit 153.60 € TTC.

Considérant que le prix unitaire HT de ces biens est inférieur à 500 €,  
Considérant qu'il s'agit de biens durables,  
Sachant que les crédits nécessaires sont prévus au budget,

L'Assemblée, après en avoir délibéré à l'unanimité, valide ce devis et impute cette dépense en section d'investissement, à l'article 2188 du BP 2019.

Voix pour : 11  
Voix contre : 0  
Abstentions : 0

Un devis pour l'achat de 5 casiers et 10 ré-hausses casiers complémentaires sera demandé.

120619-44

Nouveau tarif de location des couverts

La commune a acquis de la vaisselle raffinée afin de proposer aux locataires de la salle polyvalente, une formule « couvert de cérémonie » complète et de qualité. Monsieur le Maire propose à l'assemblée de décider d'un tarif de location.

Après délibération, le Conseil Municipal valide l'application du tarif de 2.50 € par personne, pour la location du « couvert de cérémonie », à compter du 5 juillet 2019.

Voix pour : 11  
Voix contre : 0  
Abstentions : 0

Le prix du couvert « basique » reste inchangé.

Des photos et une vidéo présentant la salle polyvalente ainsi que les nouveaux couverts seront réalisés et publiés sur le site internet de la commune.

**ANCIENNE MAIRIE**

Point sur les travaux

Une co-activité importante règne sur le chantier ; jusqu'à 5 entreprises travaillent en même temps. Après un rapport du SPS, Monsieur le Maire a décidé de modifier le planning de certaines entreprises afin que les travaux des différents lots ne se chevauchent pas et de poursuivre le chantier en toute sécurité.

120619-45

Avenant n° 1 Lot 4 Menuiseries intérieures

Un avenant au marché « réhabilitation de l'ancienne Mairie en deux logements locatifs », lot 4 « menuiseries intérieures » de l'entreprise Dalmont est proposé au Conseil Municipal. Il porte sur l'aménagement d'un placard supplémentaire dans le logement n°2B pour un montant HT de 1002.40 €, soit 1202.88 € TTC.

Le Conseil Municipal, après délibération, valide cet avenant et autorise Monsieur le Maire à le signer.

Cette dépense sera imputée en section d'investissement à l'article 2313 du BP 2019.

Voix pour : 11  
Voix contre : 0  
Abstentions : 0

120619-46

Avenant n° 1 au marché de maîtrise d'oeuvre

Un avenant au marché de maîtrise d'oeuvre du projet de « réhabilitation de l'ancienne Mairie en deux logements locatifs » est proposé au Conseil Municipal. Il porte sur les 3 avenants de travaux supplémentaires de l'entreprise Maurouard, pour un montant HT de 1042.25€.

Le Conseil Municipal, après délibération, valide cet avenant et autorise Monsieur le Maire à le signer.

Cette dépense sera imputée en section d'investissement à l'article 2313 du BP 2019.

Voix pour : 11  
Voix contre : 0  
Abstentions : 0

120619-47

Détermination du montant des loyers et du dépôt de garantie

Après délibération, le Conseil Municipal :

- décide de fixer ainsi le montant :

- des loyers des deux logements de l'ancienne Mairie :

- Logement 1 situé au 2A rue de la Mairie : 520€
- Logement 2 situé au 2B rue de la Mairie : 530€

*Le montant des loyers sera révisable annuellement selon la variation de l'indice de référence des loyers, publié par l'INSEE.*

- du dépôt de garantie à un mois de loyer :

- Logement 1 situé au 2A rue de la Mairie : 520€
- Logement 2 situé au 2B rue de la Mairie : 530€

- autorise Monsieur le Maire à effectuer l'état des lieux des logements, à signer les contrats de location avec les intéressés et tous les documents s'y rapportant.

Le coût de l'entretien annuel de la chaudière sera facturé mensuellement au locataire.

Voix pour : 11  
Voix contre : 0  
Abstentions : 0

**VOIRIE**

120619-48

Rénovation du réseau d'éclairage public

Monsieur le Maire présente aux Membres du conseil municipal les estimations pour la rénovation du réseau d'éclairage public, rue de l'Eglise, chemin du Moulin à Vent, Hameau Baquesne, la Longue Chasse et au Ferrage.

Est prévu le remplacement de :

- 46 luminaires Ledrose, 28 crosses et l'installation de 17 prises guirlandes : chemin du Moulin à Vent, Hameau Baquesne, la Longue Chasse et au Ferrage
- 17 mâts rue de l'Eglise,

Les luminaires seront de couleur bordeaux rue de l'Eglise et gris aluminium hors bourg.

Le Syndicat Départemental d'Énergies de la Manche propose d'assurer la maîtrise d'œuvre et la maîtrise d'ouvrage de ces travaux. Suite à l'estimation, le coût prévisionnel de ce projet est de 60 000 € HT.

Conformément au barème du SDEM50, la participation de la commune de HARDINVEST s'élève à environ de 33 450 €.

Les Membres du conseil, après en avoir délibéré :

- Décident la réalisation de la rénovation du réseau d'éclairage public « rue de la Mairie, rue de l'Église, chemin du Moulin à Vent, Hameau Baquesne, la Longue Chasse et le Ferrage »,
- Demandent au SDEM50 que les travaux soient achevés avant le 30 octobre 2019.
- Acceptent une participation de la commune de 33 450 €,
- S'engagent à porter les sommes nécessaires à l'ensemble du projet au budget communal,
- S'engagent à rembourser les frais engagés par le SDEM50 si aucune suite n'est donnée au projet,
- Donnent pouvoir à leur Maire pour signer toutes les pièces relatives au règlement des dépenses.

Cette dépense sera imputée en section d'investissement, à l'article 2041582 du BP 2019.

Voix pour : 11  
Voix contre : 0  
Abstentions : 0

Ce programme de travaux est éligible aux amendes de polices pour un montant d'environ 7 300.00€. Le reste à charge de la commune sera d'environ 26 000.00€.

120619-49

Devis ACTP : Eparage des routes et chemins communaux

La broyeuse de la commune est hors service. Le montant des réparations s'élève à plus de 3000,00€ ; son remplacement n'est pas envisagé.

Une demande de devis a donc été formulée auprès de l'entreprise ACTP, pour la réalisation de l'éparage des 6 Km de routes et 12 km de chemins communaux.

Deux propositions sont présentées au Conseil Municipal

- La première concernant l'année 2019, pour un montant HT de 3786.00€, soit 4543.20€ TTC. La facture sera calculée au prorata du reste à faire, les agents techniques communaux ayant avancé le travail quand la broyeuse est tombée en panne.
- La seconde concerne les années 2020, 2021 et 2022, pour un montant HT de 11 358.00€, soit 13 629.60€.

Après délibération, le Conseil Municipal valide ces devis et autorise Monsieur le Maire à les signer.

La dépense sera imputée en section de fonctionnement, à l'article 615231 du BP 2019.

Voix pour : 11  
Voix contre : 0  
Abstentions : 0

Deux passages sont prévus par l'entreprise : l'un mi-juin, le second en septembre.

La commune récupère la TVA sur ces travaux d'entretien.

### **ACCESSIBILITE**

Une consultation va être lancée pour la réalisation de l'accessibilité du stade, des écoles et différents travaux de voirie, notamment hameau Langlois.

Ces différents travaux interviendront fin 2019, début 2020.

### **QUESTIONS DIVERSES**

- Remerciements

- Monsieur le Président ainsi que les membres de l'association LOREHA,
- les membres de l'Association des aveugles et malvoyants de la Manche : remercient le Conseil Municipal pour l'attribution de la subvention accordée au titre de l'année 2019.

- Le Groupement Jeunesse Douve Divette (club de football des jeunes) est dissout et intègre le SCUDD.

- Monsieur le Maire rappelle la réunion sur la distribution des pastilles d'iode prévue le 29 août à 18h30 à la salle polyvalente communale.

**Séance levée à 20h00**